

Conseil municipal du 29 avril 2019

Renouvellement CDD Pierre GUYARD

Le conseil municipal décide de renouveler le Contrat de Pierre GUYARD pour un an dans les conditions suivantes :

- Selon la délibération du 31/01/2017, le recrutement est établi d'après l'article 3-3,5° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour pourvoir un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité,

- Contrat CDD renouvelé au 1er mai 2019 pour 1 an à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Emploi au grade d'adjoint technique Echelle C1, Echelon 1, - Rémunération : Indice Brut 348, Majoré : 326

Fonctions identiques à celles définies dans le précédent contrat:

- surveillance et maintenance sur le réseau d'eau

- astreintes lors de problèmes sur le réseau, avec récupération des heures

- relevé et facturation du service

- entretien voirie, broyage accotements

- entretien sur bâtiments communaux et travaux divers.

Eau

Le Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable est adopté il sera consultable sur le site www.services.eaufrance.fr

Report transfert compétences eau de la commune à la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais

Le conseil municipal :

- S'OPPOSE au transfert obligatoire des compétences eau à compter du 1er janvier 2020 à la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais;

- DEMANDE le report du transfert des compétences eau au 1er janvier 2026 ;

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée au préfet du département et au président de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais

Décision modificatives :

DM 1 Révisions de crédits suite à l'attribution des dotations.

Le budget ayant été voté avant l'attribution des dotations, le conseil prend en compte les dotations accordées et procède à des révisions de crédits.

Recettes de Fonctionnement : +42 261€

Compte 70 : Produits des services : +9 600€

Compte 74 Dotations et participations : + 32 661€

Dépenses de Fonctionnement :

011 Charges à caractère général : +41 761€ :

Compte 615221 Bâtiments publics : + 21 761€

Compte 615231 Voirie : + 20 000€

65 Autres charges de gestion courante : 500€ (éclairage route des Comtes de Damas)

DM2 Inscription de nouvelles opérations en investissement suite à l'affectation des dotations 2019

Compte 011 Charges à caractère général : – 28 182€

Compte 6574 : Subventions accordées à l'association d'aide à domicile et aux enfants de Crux scolarisés au collège + 508€

Nouveaux investissements au compte 21 :27 674€

- Mobiliers extérieurs agencés sur le terrain acheté aux abords du Merle : 6 160€

- Portails école et sécurisation cour : 4 480€

- Vitraux église Baies 3-5-7 : 7 650€

- Photocopieur couleur pour améliorer l'impression d'infos Crux et la réalisation de dossiers: 5 184€

- Gazinière salle des fêtes : 2000€ (gazinière actuelle en service depuis la réalisation de la salle)
- Film solaire pour réduire le réchauffement de la Salle des Fêtes : 2 200€

Demande application du principe de précaution pour implantation du Parc éolien sur Bazolles

Par courrier reçu de l'Association la Prairie Libre au sujet du projet du parc éolien de Bazolles, le Président demande l'application du principe de précaution par rapport au risque encouru par les enfants de l'école, les habitants et les pensionnaires de l'A.D.S.E.A.N., résidence de Etangs.

La commune est concernée par le projet en raison des élèves de la commune qui suivent leur scolarité à l'école de Bazolles. De ce fait, il est décidé d'adresser un courrier aux différentes instances décisionnaires de ce projet pour leur demander, au vu des éléments invoqués, d'appliquer le principe de précaution.

Tarifs concessions suite erreur dans la tarification indiquée précédemment pour le site cinéraire.

Concession cinquantenaire : 150€

Concession perpétuelle 300€

Cases pour le site cinéraire :

225€ pour 15 ans

300€ pour 30 ans.

ONF

Suite aux mesures envisagées au niveau national entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts, le conseil municipal vote à l'unanimité son opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'Office National de Forêts en lieu et place de la commune. En effet ces mesures retarderaient de plusieurs mois l'encaissement des recettes de bois par la commune, ce qui aurait un impact négatif sur la trésorerie.

Salle des Fêtes

Tarif location salle des fêtes un soir en semaine : 100€

Tableau Jean-Baptiste de Champagne

Le conseil a décidé de renouveler la convention du dépôt du tableau de Philippe de Champagne au Musée de la Faïence de Nevers.

Suite à la demande du Maire-Adjoint à la Culture de la ville de Nevers, le conseil municipal donne son accord pour que le cadre de la toile soit remplacé, après avis des services des Monuments Historiques.

Petits aménagements- travaux prévus :

- Clôture du terrain qui entoure le château d'eau des Maisons du Bois
- Réfection du couloir qui dessert la salle des élections
- Etude et devis d'un parcours sportif autour de l'étang du Merle